

Le dossier du dimanche

Comment vivre en sécurité

- Micro-ondes, antennes relais, Wi-Fi... Les ondes sont partout. Pour des services dont on aurait du mal à se passer aujourd'hui.
- Elles ne sont pourtant pas anodines pour notre santé. Jusqu'où sont-elles néfastes?
- Et comment cohabiter sans danger ?

C'est quoi, une onde ?

Une onde est la propagation d'une perturbation. Techniquement, c'est un transport d'énergie sans transport de matière. Pour schématiser : lorsque vous lancez un caillou dans l'eau, il fait une série de vagues. Ces vagues sont des ondes. On n'ajoute pas d'eau, celle-ci se déplace. Les antennes relais diffusent le même type d'ondes mais avec des fréquences différentes.

Le danger a-t-il été prouvé ?

Pas vraiment. En 2013, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), annonçait après deux ans d'enquête que les ondes n'auraient aucun « effet sanitaire avéré chez l'homme ». Cependant, elle n'excluait pas pour autant certains effets biologiques chez l'homme et l'animal.

D'autres études pointent justement ces effets biologiques. Il a été admis que les ondes peuvent influencer sur le sommeil ou la fertilité, et auraient un impact sur l'ADN, mais impossible de quantifier la portée et la durée de celle-ci. Selon les résultats des études, il semblerait que certains effets des ondes soient réversibles lorsque cesse l'exposition. Et en dépit des soupçons, aucun lien n'est établi à 100 % entre tumeur du cerveau et ondes...

Qu'en pensent les associations de consommateurs ?

UFC-Que Choisir appelle à la prudence... mais nuance. En décembre 2014, juste avant l'adoption de la loi Abeille, l'association publiait les intox des associations « anti-ondes ». Ce qui lui a valu d'être mise en cause par ces associations.

Qu'est-ce que le CPL ?

Le Courant Porteur en Ligne est la technologie utilisée par le compteur Linky (*lire par ailleurs*). Elle est aussi utilisée dans le cadre d'une installation Wi-Fi, pour étendre le réseau sans-fil à des pièces qui se situent en dehors de la couverture de la box. La

technologie est décrite par de nombreuses associations « anti-ondes ».

Que dit la loi sur les ondes ?

En 2015, la loi Abeille (du nom de la députée écologiste qui a porté le projet) a été adoptée par le parlement. Même si elle a été édulcorée, certaines mesures sont bien concrètes : l'interdiction pure et simple du Wi-Fi dans les établissements accueillant des enfants de moins de 3 ans, la nécessité de recommander l'utilisation de « dispositifs permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques ». Problème : plusieurs décrets d'application de cette loi attendent toujours d'être publiés au Journal Officiel.

Qu'est-ce que l'électrosensibilité ?

Les personnes qui en souffrent ont un ensemble de symptômes variables, comme des maux de tête, de la fatigue, des rougeurs cutanées, des troubles du sommeil, des palpitations cardiaques ou encore des troubles de la concentration. Ce handicap n'est pas reconnu comme une maladie en France... Mais en 2015, la justice reconnaissait pour la première fois l'existence d'un handicap grave dû à l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques.

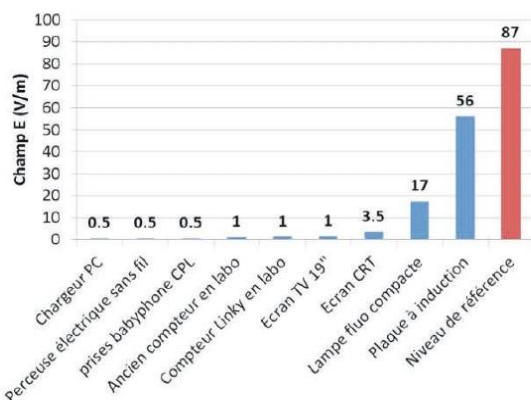
Cette maladie est-elle reconnue ailleurs ?

Oui. L'électrohypersensibilité est également reconnue comme un handicap en Suède, de même que dans plusieurs États américains (Colorado, Connecticut, Floride). Enfin, elle est traitée en tant que maladie en Angleterre ou en Allemagne.

Dossier :

CAROLINE ANSART, GUILLAUME AUBERTIN, SOPHIE CASALS, AURORA MALVAL ET VINCENT ROZERON

Photos : F. FERNANDES, P. BERTINI ET G. AUBERTIN



Les champs électriques émis par les appareils de la maison (source Anses).

